


RAID COMMERCIAL INSECT KILLER

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1
	Santé		Réactivité	0
				
	Danger spécifique			
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Opaque Aérosol. Voir la Section 9. ATTENTION: CONTENU SOUS PRESSION. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. Peut irriter modérément les yeux.	

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	RAID COMMERCIAL INSECT KILLER	Code	94891
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Insecticide.	PMS#	433275
FTSS#	126146001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U. Drackett Professional A Division of S.C. Johnson Commercial Markets, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249		Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/13/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Pyréthre	121-21-1	<0.5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 260 mg/kg [Rat]. Non disponible.
Dissolvant d'hydrocarbure isoparaffinique	64742-47-8	0.5-1.5	Non disponible.	
Butoxyde pipéronylique	51-03-6	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 6150 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 200 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 0.0057 ppm 0.25 heures [Rat]. Non disponible.
Isobutane	75-28-5	7-13	Non disponible.	
Butane	106-97-8	7-13	TWA: 1900 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 1900 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	
Propane	74-98-6	7-13	TWA: 1800 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 4508 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non Objet.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut irriter modérément les yeux.
<i>Peau</i>	Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.
<i>Inhalation</i>	Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

RAID COMMERCIAL INSECT KILLER

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau courante.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Consulter un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	NFPA 30B Niveau 1 – Aérosol.
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: <-7°C (19.4°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser de bonnes pratiques hygiéniques pendant l'emploi de ce produit. Tenir loin de la nourriture, les aliments, et sources d'eau domestiques. Laver abondamment après usage. Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Pieds</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Aérosol.)
Odeur	Caractéristique.
Couleur	Opaque
pH	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Se disperse.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux. Si disponible, recycler l'aérosol vide au centre de recyclage de produits en acier le plus proche. Utiliser l'emballage ou le donner à quelqu'un pouvant l'utiliser.
-----------------------------	--

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	Aerosol
DOT Class	CLASSE 2.1: Gaz inflammable.
UN/NA	UN1950
Groupe de Conditionnement	Not applicable.
DOT Special Considerations	Quantité limitée

TDG Classification

CLASSE TMD	Sans objet.
PIN/NIP	
Groupe de Conditionnement	Not applicable.
TDG Special Considerations	

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal	SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Butoxyde pipéronylique CWA (Clean Water Act) 311: PyrŠthre CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Butane CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Isobutane, Propane, Butane CERCLA : Substances dangereuses: Butoxyde pipéronylique, PyrŠthre, Isobutane, Propane
état	New Jersey - Liste des déversements: Butoxyde pipéronylique, PyrŠthre New Jersey: Butoxyde pipéronylique, PyrŠthre, Isobutane, Propane, Butane Massachussets - Liste des déversements: PyrŠthre, Isobutane, Propane, Butane Massachussets RTK: PyrŠthre, Isobutane, Propane, Butane Pennsylvanie RTK: Butoxyde pipéronylique, PyrŠthre, Isobutane, Propane, Butane

RAID COMMERCIAL INSECT KILLER

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Numéro d'enregistrement de EPA: 4822-36-70627 or 4822-36

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Retirer ou couvrir les tarrariums, les aquariums et les cages et couper l'alimentation des pompes d'aguariums avant vaporisation.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.